

Image not found or type unknown



De ne pas effectue mon moi de preavi

Par **beaufils**, le **26/06/2008** à **17:16**

je voulais s'avoir si j'avais le droit de ne pas faire mon moi de preavi si j'avais un notre travail en vue avec un cdi dans une autre entreprise

Par **domi**, le **26/06/2008** à **17:27**

Vous devez respecter le temps de préavis inscrit sur votre contrat ! Toutefois , rien ne vous empêche de négocier votre départ avec votre employeur , mais s'il n' est pas d'accord vous serez tenu de faire le préavis! bon courage .